ARCHIVES MAIRIE

MAIRIE
30440 ST ROMAN
DE CODIERES
TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50
MAIRIESTROMAN@ORANGE.FR

Bulletin communal

Année 2010 N°58 Date de parution : juillet 2009

Dicton du jour :

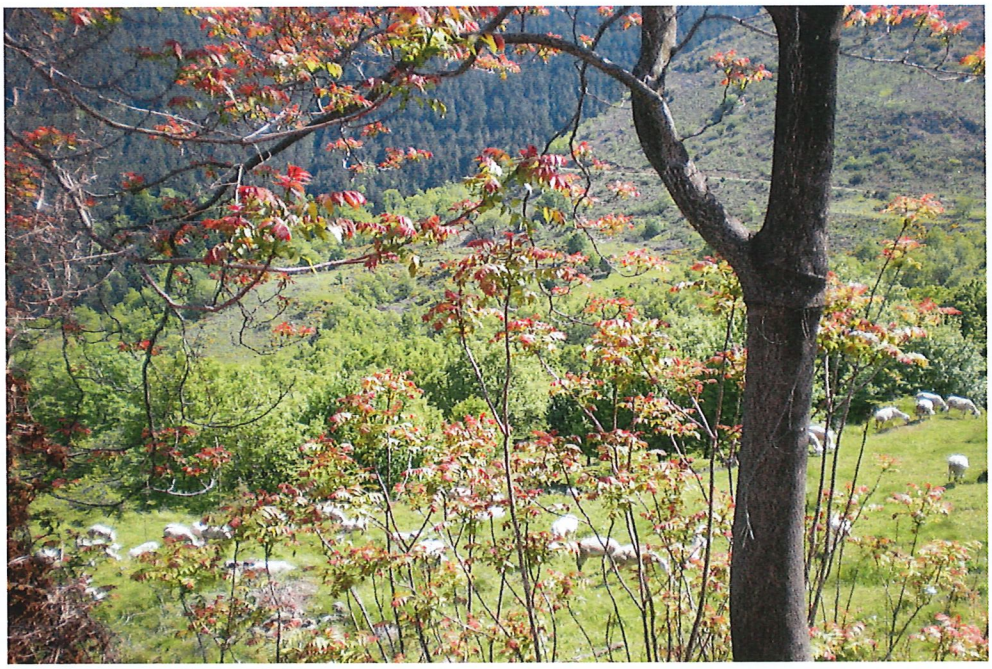
« Un pré est bien vaurien, quand en juin, il ne donne rien » !

Sommaire :

- Compte rendu du conseil du 24 juin 2010
- Double assassinat du Mas Vidourle
- Le Cynips du chataignier
- Le Blaireau
- « Comme un été »
- Les dates à retenir
- Espace culturel

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Editorial



Vue prise du bureau de Françoise, n'est ce pas un bel endroit et de bonnes conditions de travail !

Vous pourrez constater, en lisant cette livraison du bulletin communal, que notre conseil municipal a engagé une réflexion sur le comité des fêtes et son avenir. Je voudrai, pour ma part, dans le cadre de cet éditorial, essayer d'éclaircir ce que sont, à mes yeux, les enjeux et les points d'ancrage de cette nécessaire réflexion.

Le comité des fêtes a un rôle essentiel dans notre vie communale car il s'attache à l'activité festive collective au sens large (j'y reviendrai plus loin) de nous tous, les habitants de la commune , qui, c'est bien connu, « ne vivons pas seulement de pain ». De plus, il contribue fortement à créer du lien social dans notre territoire à l'habitat dispersé, peu propice à la rencontre et à l'échange, à une époque marquée par un individualisme forcené et par un repli frileux sur la sphère privée.

(suite page suivante)

Suite éditorial du maire

A mon sens, la réflexion sur l'avenir du comité des fêtes, doit prendre en compte (sans prétendre être exhaustif), les éléments suivants ;

L'activité festive éligible à l'activité du comité des fêtes doit être comprise au sens large…..les activités sportives sont une fête du corps et de la sociabilité (le futur trail par exemple)….les activités culturelles sont une fête de l'esprit et de la sociabilité. Alors, prenons en compte que la faible taille de notre commune, le faible vivier des bénévoles disponibles, doivent nous conduire à concentrer nos moyens sur un comité des fêtes ayant une vocation très large, à charge pour lui de s'organiser en conséquence .
Le comité des fêtes doit prendre en compte la diversité des attentes des divers types de populations qui habitent désormais notre commune . Considérons cette diversité pour ce qu'elle est, un atout et non un handicap, et donc essayons de construire un comité élargi, avec des membres actifs représentant toutes les strates de la population et leurs attentes. D'aucun diront que c'est une mission impossible. C'est nous sous estimer collectivement que de penser ainsi. Je crois , pour ma part, que tout est possible, si on le veut et qu'on s'organise en conséquence.

Il me paraît important de considérer que le comité des fêtes doit accepter de se positionner comme une association para municipale, non pas soumise à la mairie , mais travaillant en étroite synergie avec elle. Ne nous racontons pas d'histoires, dans une petite commune comme la nôtre, la société civile n'est pas assez riche de ressources (de tous ordres) pour nourrir une vie associative festive vivante et pérenne sans un fort appui municipal. Ceci ne signifie évidemment pas que, en dehors de la mairie, rien ne peut se faire dans notre commune….ni que la mairie n'apportera son appui qu'à des initiatives passant par le comité des fêtes.

Il y a évidemment encore bien des choses à dire dans le débat public qui s'engage aujourd'hui sur l'avenir redéployé de notre comité des fêtes. J'espère, je crois ,que vous serez quelques uns à vous y investir pour porter plus loin et plus large le remarquable travail fait depuis des décennies par de méritants bénévoles au service de cet outil indispensable de notre vie collective.

Le maire Philippe Pibarot

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2010

Réalisé par la commission information

Nous rappelons que le compte-rendu officiel, dans le registre des délibérations, est consultable en mairie.

Le 24 juin 2010 à 20 heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence du maire, Philippe Pibarot. Absente : Nathalie Sordoillet

Aménagement de la bergerie :

Avant d'approuver le compte-rendu du conseil du 28 avril, et de signer le registre des délibérations, les architectes chargés du dossier de l'école de Bourras (Victor Besnainou et Jéremy Veramendi), sollicités pour l'aménagement de la bergerie sont venus présenter, avant l'ordre du jour, le projet d'aménagement dont nous avons déjà parlé dans les précédents bulletins.

Le conseil unanime trouve ce premier jet tout à fait convenable, tant au point de vue habitabilité (le volume de la bergerie proprement dit est vierge de tout aménagement, ce qui laisse l'espace intérieur disponible en totalité) qu'au point de vue des matériaux utilisés, même si quelques solutions esthétiques sont à expérimenter sur maquette.

Capteur solaire sur la partie nouvelle pour eau chaude et poêle à bois (ou granulés ?) pour le chauffage, ce qui paraît suffire pour des utilisations intermittentes.

Débat autour du revêtement de sol (Cl. Torregrossa), de remontées d'humidité observées sur le mur nord (Julien Fourcade), sonorité du bâtiment (J. Torregrossa) etc..... Décisions annexes qui seront prises en temps voulu.

Accord est donc donné pour les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire, ce qui devrait durer plusieurs mois. A priori, les appels d'offres pourraient être lancés à l'automne pour des travaux dès janvier. Les vœux de Philippe Pibarot et du conseil sont que les travaux soient terminés pour l'été 2011.

(voir plan page 11).

Nous rajoutons un point à l'ordre du jour, après accord des membres du conseil.

Les transports scolaires

Pour les collégiens, les parents demandent un arrêt de car à Bourras. Le maire s'est rendu au Conseil général pour en faire la demande, il attend la réponse définitive.

En ce qui concerne le transport des enfants des écoles primaires, les parents on rappelé à la municipalité qu'ils attendent depuis longtemps des améliorations. Ils argumentent qu'après une journée de 8h. à 18h., les élèves doivent ensuite faire leurs devoirs et se coucher à une heure compatible avec leurs besoins de sommeil : c'est une course contre la montre tout à fait inutile quand on peut faire

autrement. Cette question avait déjà été exposée à la régie de transport suménoise qui s'occupe de notre commune sans obtenir de résultat à long terme.
Le maire a posé la question au Conseil général : quelles sont les possibilités d'Edgard, le transport public du C.G., de satisfaire dès septembre cette demande renouvelée par les parents ? La réponse a été qu'il serait immédiatement possible de donner satisfaction et qu'en réduisant les temps d'attente à l'école, les enfants pourraient gagner de 40 à 50 minutes par jour.
C'est avec ce résultat que le maire Philippe Pibarot a pris rendez-vous avec tous les partenaires, à Sumène, où le maire Ghislain Pallier s'est occupé de trouver un terrain d'entente avec le transporteur M. Issenjou. Il est alors devenu possible de réduire la tournée de 15 à 25 minutes le matin et de 30 minutes le soir. Il s'agit d'un important progrès pour la majorité des élèves, et tous ceux dont les parents ont exprimé une demande.
Les deux solutions ont été proposées au vote du Conseil qui a discuté les améliorations et donné son accord pour la régie suménoise.

Option capteurs solaires pour l'école de Bourras :

Délibération pour acceptation des capteurs solaires thermiques sur l'école de Bourras (qui sont déjà posés).
Intervention de M. Tasset pour demande de subventions, que ce soit pour les capteurs solaires (ce qui n'est pas assuré pour les collectivités) ou pour les travaux de la bergerie (aménagement de salle polyvalente).

Règlement intérieur eau publique (AEP) :

IL est décidé de fixer à 500 € le forfait pour le branchement à Malanuech.
Ce forfait représente une participation à l'investissement initial au même titre que l'abonnement annuel. Après le compteur, l'installation est à la charge de l'abonné.
Nous revenons sur un forfait consommation éventuel évoqué par une partie du conseil :

Le maire s'est renseigné au conseil général ; ce forfait n'est pas conseillé car il pousse à la consommation d'eau, ce qui est un paradoxe dans la politique de développement durable. L'état peut décider d'une dérogation dans certains cas.
Le conseil délibère pour autoriser le maire à poser la question par écrit à la préfecture et délivrer une autorisation exceptionnelle. La décision sera réétudiée quand nous aurons la réponse.

Captage :

Une réunion avec un ouvrier de Chez Barral ayant participé à la création du captage qui alimente l'adduction, est prévue à la rentrée. Il n'existe effectivement aucun plan sur cette installation.
Devant le risque d'avarie que nous aurions du mal à résoudre dans l'état actuel des choses, un investissement sera nécessaire pour remettre ce captage en état et préserver de la pénurie les abonnés qui n'ont que cette eau pour fonctionner.

A cette occasion, des améliorations du réseau seront prévues (ventouses etc....) pour pallier les nombreux dysfonctionnements.

Subvention annuelle votée de 15 € par enfant pour l'école de Sumène (animations extrascolaires)

Participation financière votée de la commune de 5 € par enfant et par jour fréquentant le centre aéré de Ganges (AGANTIC).

Travaux en cours

Avancement normal des travaux à Bourras, satisfaction des architectes, pas de suppléments pour le moment. Il faudra décider de l'enduit de façade avant le début de l'automne.

Un exemple nous est proposé au Vigan ; plusieurs personnes iront voir sur place.

Nicole Caillat avance l'idée de faire faire l'enduit du garage à la même entreprise qui fera celui de Bourras.

Chemin au-delà de Ferrier

Dans la perspective de valorisation des terrains communaux (bois de chauffage, terrains cultivables etc.....), le maire et L. Villaret propose la création d'un chemin carrossable. Un devis prévisionnel s'élève à 8400 € HT.

Plusieurs membres du conseil sont sceptiques sur l'opportunité de cette dépense et des calculs rapides indiquent que la vente des coupes de bois rendues accessibles réduirait sérieusement cette dépense. D'autre part, un agriculteur installé pourrait profiter de cette facilité.

B. Boubals ne croit pas à la rentabilité possible de l'installation d'un agriculteur.

Luc Villaret indique qu'il n'est pas forcément question de rentabilité pour une commune mais qu'elle est chargée de prévoir des investissements de fonds pour l'avenir en désenclavant toute cette partie communale.

Voté 9 voix pour, une voix contre

Subvention annuelle **:** votée de 15 € par enfant pour l'école de Sumène

Comité des fêtes :

Le maire P. Pibarot a rencontré le président B. Boubals avant le conseil.

En raison de démissions de deux membres et d'une assemblée générale sans apport nouveau, les acteurs restants du comité présents ce jour (B. Boubals, R. Saléry et Cl. Torregrossa) ont réduit la voilure. L'engagement à l'année est difficile, il faut aller chercher l'argent (plaquette, fougasset etc.....) puisque la fête est gratuite.

Cette année donc, la fête champêtre n'aura lieu que le samedi et le « trail » d'octobre sera la dernière manifestation prévue.

L'ensemble du conseil est unanime pour essayer de trouver un moyen de poursuivre les activités d'un comité des fêtes, cœur de la vie sociale de notre commune.

(VOIR EDITORIAL DU MAIRE)

Questions diverses :

L'Organisation des nations unies a proclamé 2010 année internationale de la biodiversité afin d'alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde, et de mobiliser l'humanité pour la sauvegarde du vivant.

Les parcs nationaux réaffirment également leurs valeurs fondamentales autour de la protection d'un patrimoine biologique, culturel et paysager d'exception.

Parc national des Cévennes - décret n° 2009 - 1677 du 29 déc. 2009

Le nouveau décret du Parc national est arrivé à l'issue d'une enquête publique qui vous avait été signalée dans un précédent bulletin municipal .

Il remplace celui de 1970. La principale réforme qu'il propose est de taille : l'élaboration d'une charte pour le Parc avec la participation de tous, où chacun va devoir se mobiliser, que ce soit dans les communes du cœur ou dans celles de l'aire optimale d'adhésion (AA), sous la responsabilité du conseil d'administration (2010-2011). Pour les 15 prochaines années, le Parc sera gouverné par cette charte.

Réunion à Saint-Roman-de-Codières

A l'invitation du maire, Philippe Pibarot, le directeur du Parc national, Jacques Merlin, est venu à la rencontre des élus du canton et du président de la communauté de commune, tous concernés, par l'adhésion éventuelle à l'Aire optimale d'Adhésion.

Philippe Pibarot a ouvert la rencontre en soulignant la méconnaissance des habitants de la communauté de commune au sujet du PNC et de ses enjeux. Il rappelle la crainte souvent exprimée des habitants de subir une « vitrification » du territoire due aux politiques de protection et préservation de cette zone. Et il s'interroge sur la réalité du processus de concertation, qui est trop souvent de l'information.

Jacques Merlin a expliqué que le processus en cours est la vraie volonté d'impliquer les 152 communes de l'AA pour qu'elles participent activement, s'enthousiasment et bougent pour que cette zone soit l'écrin dans lequel il y a un joyau : le cœur du Parc.

Accompagné d'un garde du PNC et de deux responsables, attachés à la rédaction de la charte à partir des remarques des élus des 152 communes, ils ont poursuivi la présentation par un dialogue . Ensuite il y eut quatre groupes de discussions et de réflexions qui concernaient entre autre, sur cet immense chantier : l'agriculture, la chasse, la grande faune, la diversité, les tensions à résoudre; l'habitat, l'éco habitat, l'urbanisme, à quel prix? pour qui? avec quels matériaux? quels paysages ? la gestion de l'eau, question clé, le problème de la quantité dépensée, et donc de la sobriété, la qualité des rivières ; les métiers autour du bois, du tourisme, du social, de la pédagogie ; la circulation et la dépense énergétique qui en découle.

Il s'agissait de contribuer à définir les orientations, les fondements de l'identité et des valeurs sur lesquelles on peut se mettre d'accord pour construire un projet commun. Et que ça marche, parce que le Parc national des Cévennes est une affaire de patrimoine.

Séance levée à 23h45

Le double assassinat du Mas Vidourle



Il était alors midi. Je ressortis à deux heures ; j'allai chez le sieur Maurel. Vers les quatre ou cinq heures, j'allai boire au faubourg de Mandiargues chez Jacques Claris, avec Moyse Seret de la Tribale, Jean Claris, père, tailleur de pierre, et le nommé Sabatier, dit Fayance, et nous y restâmes jusqu'à six heures du soir. J'allai de là chez Martin cordonnier, et chez la femme Roussel, boulangère. Je rentrai chez moi, j'en ressortis à huit heures, pour aller parler à mon frère que je ne trouvai pas chez lui. J'allai ensuite chez Vidal mon voisin, où je trouvai ma femme. Vidal avait perdu un de ses enfants. Je lui offris de passer la nuit dans sa maison et de veiller auprès du mort. Il me remercia et me pria seulement de faire la fosse pour l'enterrer. Je lui promis qu'elle serait faite avant le jour. Je le quittai à dix heures du soir ; je me retirai chez moi avec ma femme ; je me couchai et me levai après mon premier sommeil, pour acquitter la promesse que j'avais faite à Vidal. Il n'était guère plus d'une heure après minuit. Vidal chez qui j'allai tout de suite vint m'ouvrir la porte ; il ne s'était pas couché, et Combes son autre voisin lui avait tenu compagnie. Vidal me mena dans son cellier et me montra l'endroit où il voulait que je fisse la fosse. Au bout d'une heure, il vint me prendre pour boire un coup. Je me mis à table avec lui et avec Combes. Nous y restâmes à peu près demi-heure, après quoi j'allai reprendre mon ouvrage. Il me fallut plus de deux heures de travail pour faire cette fosse qui avait cinq pieds de profondeur dans un sol argileux et aride. Aussi, le jour commençait-il à poindre, lorsque je ressortis de la maison de Vidal.

L'heure du crime peut être fixée entre 2 heures de l'après-midi, moment où Jeanne Viala quitte la maison de Vidourle alors que les deux petit-fils de Paul Delpuech, Paul -François et Gaspard-César terminent le repas en sa compagnie et dix heures du soir, puisque lors de la découverte des corps, tous les lits étaient faits ; or le sieur Delpuech ne se couchait jamais après dix heures à cette époque de l'année.

Il faut bien rappeler que les deux jeunes Delpuech de la Nible venaient dîner chez leur aïeul pour la première fois depuis le début de leur séjour.

Il faut bien rappeler que les deux jeunes Delpuech de la Nible venaient dîner chez leur aïeul pour la première fois depuis le début de leur séjour.
Son fils unique Jean-Paul, pourtant établi à La Nible, n'avait pas la permission d'aller à Vidourle.
Depuis un grand nombre d'années, son père le tenait ainsi éloigné de sa maison, ne voulant ni lui être d'aucun secours, ni le recevoir, ni même entendre parler de lui. J'ignore la cause de cette aversion, mais elle était grande et violente. On était sûr de lui déplaire en prononçant devant lui le nom de son fils.
Il traita mieux d'abord ses petits-enfants. Tant qu'ils furent jeunes, il parut les affectionner ; mais cela ne dura pas longtemps. Ils étaient trois ; tout à coup l'aîné disparut.
Après mille conjectures sur sa défection, on le trouva dans un précipice à demi dévoré par les corbeaux. Il avait la tête cassée d'un coup d'arme à feu. On disait hautement qu'il s'était tué lui-même de désespoir après avoir voulu attenter à la vie de son grand-père. Le sieur de la Nible vivait dans une grande détresse. L'éducation et l'entretien de ses enfants exigeant plus de dépenses qu'il ne pouvait faire, le jetaient dans des embarras continus.
Il cherchait constamment à emprunter et n'ayant plus aucun crédit n'arrivait plus même à payer les charges royales ou à se délivrer des soldats que l'on mettait en garnison chez lui.
Pour ses deux enfants, la seule solution pour payer leurs équipements était de le demander à leur grand-père, qui refusa.
Les enfants du sieur de la Nible en furent furieux et se livrèrent dans leur emportement ordinaire contre leur aïeul et contre Jeanne Viala, en présence de leur père qui leur avait si souvent donné ce mauvais exemple.
Quant à moi, je n'avais pas revu le sieur Delpuech ou Jeanne Viala depuis septembre et mon départ de la Nible.
Me voilà dans le cachot insalubre du fort pour une tâche rousse sur ma culotte. C'est en effet la seule preuve matérielle que l'on avait relevée contre moi. Le jour de mon arrestation, en visitant mes hardes, le juge Dadre s'imagina que ces tâches rousses sur une vieille culotte de toile que je portais pouvaient être des tâches de sang, résultat de mes crimes. Elle n'avait pas été lavée depuis quatre mois : la tâche pouvait provenir aussi bien du sang lors des couches de ma femme que de l'eau de châtaignes ou même encore de la terre de La Fage, qui est rouge et tâchante. Et de toute façon, cette culotte est réservée aux jours de travail ;ce dimanche, je portais une culotte bleue d'une étoffe de laine appelée refoulée.
J'aurais dû être gardé dans les prisons de Saint-Roman-de-Codières, mais Jean-Paul Delpuech de la Nible obtint de me garder à sa merci dans le fort de Saint-Hippolyte.
Et étrangement, deux événements adviennent pour conforter son accusation.

Si vous voulez connaître la suite, rendez vous dans le prochain numéro !



Une nouvelle maladie du châtaignier vient de faire son apparition :



LE CYNIPS DU CHATAIGNIER

La situation à ce jour

Le cynips du châtaignier est un fléau aux portes du Languedoc-Roussillon. Originaire de Chine, ce ravageur est installé en Italie, Slovénie, en Suisse et en France, en PACA depuis 2005 et Midi-Pyrénées depuis 2007.

Symptômes et dégâts :

Le cynips en taille adulte fait 2 mm ; il pond en juin/juillet. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons sans symptôme apparent. Au printemps des gales apparaissent causant une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la production.

Les mesures réglementaires :

Il est fait obligation de déclarer tout symptôme de cynips auprès de la mairie de la commune ou auprès du service régional de l'alimentation.

Procédure en cas d'observation :

Marquer les arbres présentant des symptômes, Reporter l'emplacement des arbres marqués sur un plan parcellaire.

Contacter le service régional de l'alimentation

Contacts :

Service régional de l'alimentation (SRAL du Languedoc Roussillon - Maison de l'agriculture, place Jean-Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 - tél : 04/67/70/19/12/50).

Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon - Les Garrigues - 8 rue des Cigales - 34990 Juvignac - 04/67/75/64/48



LE BLAIREAU

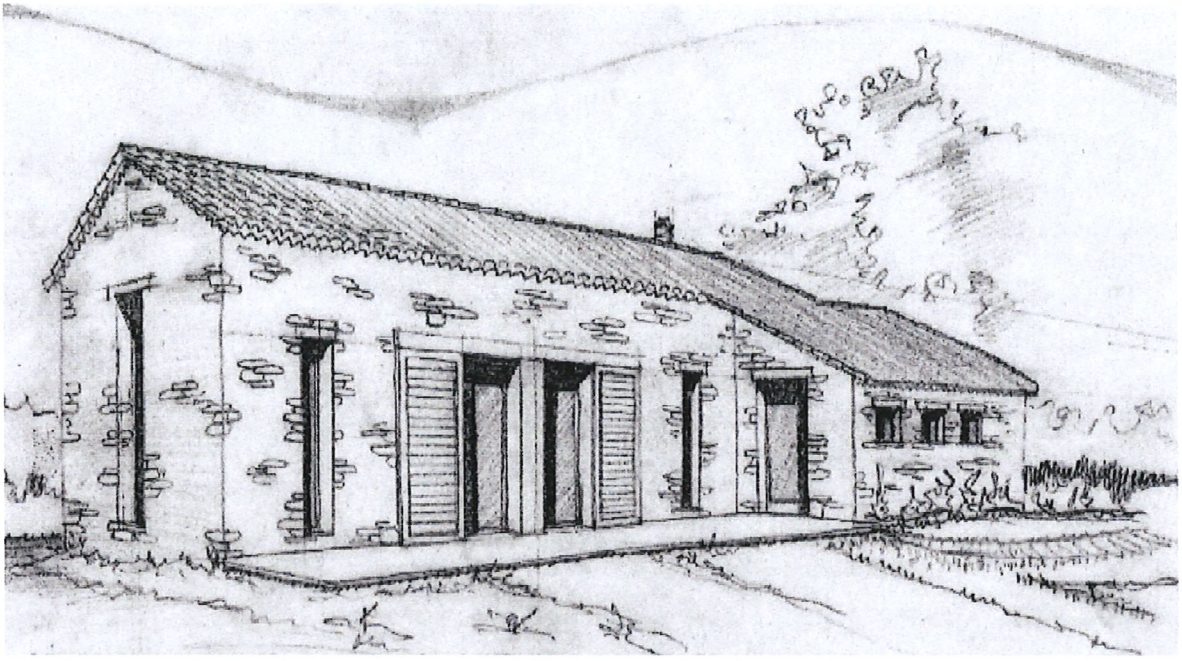
Samedi 15 mai 2010 sur la commune

La clinique de soins à la faune sauvage gérée par l'association goupil connexion a relâché une blairelle - blaireau femelle - après deux mois de soins intensifs. Elle y était soignée après avoir été trouvée prise dans un collet qui lui était entré tout autour du thorax.

Dès son arrivée sur le site du relâché (le lieu même où elle avait été découverte mourante par Mireille Bealby-Lucat), en soirée, l'animal a flairé longuement les odeurs de son environnement retrouvé et une fois la porte de la cage ouverte a repris les chemins de son territoire, pas très loin de son terrier dit aussi blaireautière ou teissonnière. Surnommé le « terrassier de la nuit », le blaireau est difficile à observer car il a une vie principalement nocturne, et passe le reste du jour à creuser des terriers avec de nombreuses galeries (jusqu'à 65 pièces…).

Plus de 45 personnes ont assisté au retour à la liberté de l'animal (« tellement rare de voir un blaireau vivant et en pleine forme ! ») avant de se retrouver à la mairie autour du film « ***le blaireau, de l'ombre à la lumière*** » de Virginie Boyaval, de l'association nationale Meles, www.meles.fr. La séance a été suivie d'une discussion pour mieux connaître la vie des blaireaux et autres animaux de la nuit et d'une collation.

En France, le blaireau n'est pas protégé, contrairement à la Belgique, à l'Angleterre, à la Norvège. S'il a échappé à l'inscription sur la liste nationale des espèces dites «nuisibles», il reste cependant classé «gibier». Son alimentation est principalement faite de lombrics et sa viande n'est guère comestible.



Esquisse de la future salle polyvalente, bergerie du col

« Comme un été »

Projet développé par la communauté de communes pour la jeunesse de notre territoire

L'animateur coordinateur qui est venu rencontrer les jeunes de St Roman le 27 février dernier a commencé avec un événement à Ganges le 2 juillet : stand infos jeunesse et concert.

Ensuite jusqu'à fin août ensemble d'activités telles que :

- Stage d'écriture et chant hip hop
- Raid des Cévennes à la mer
- Stage de boxe
- Sortie loisirs etc.

Bref, demandez le programme et inscrivez vous auprès de Simon Boisson au 06 31 55 27 12

Informations diverses

Dates à retenir :

3 juillet 2010	**Fête de Yaïka et Los niños de Veracruz**
11 juillet 2010	**Fête du mouton (pensez à amener les couverts) à 12 h**
14 juillet 2010	**Célébration de la fête nationale, à 10h30 à la mairie, suivie d'un apéritif**
24 juillet 2010	**Fête champêtre organisée par le comité des fêtes, concours de Boules, apéritif avec animation orchestre XL, repas champêtre, spectacle cabaret Paradiso cie, grand bal**
31 juillet 2010	**Repas traditionnel des chasseurs, inscriptions auprès de Francis Sauzet 06 89 21 61 65 (amenez vos couverts) 17 €/personne**
08 août 2010	**Kermesse du Temple**

Espace culturel

La bibliothèque a 1 an de fonctionnement depuis le 26 mai 2009.
Voici donc quelques chiffres :
131 lecteurs ont été enregistrés (est considéré comme lecteur toute personne ayant emprunté 1 livre dans l'année).
La composition a été la suivante : 95 adultes (60 femmes et 35 hommes) et 36 Jeunes (16 filles et 20 garçons).
20 lecteurs viennent des communes avoisinantes (Colognac/StMartial/Cros/Sumène), 20 sont des touristes, et 90 lecteurs habitants de St Roman (soit environ 50% de la population).
Ces chiffres sont très encourageants car la moyenne nationale est la suivante : 17,5% de la population dont 35% des enfants (source Direction du livre et de la lecture).
1291 prêts ont été enregistrés du 26/05/2009 au 31/05/2010, soit une moyenne mensuelle de 107 prêts.

Nous invitons tous ceux qui ne sont pas encore inscrits à venir nous rendre visite.

Nouveaux horaires de l'espace culturel

Mardi	de 16h30 à 18h30
Mercredi	de 16h30 à 18h30
Vendredi	de 16h30 à 18h30
Samedi	de 10h00 à 12h00